

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24441136***Déposé
30-10-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0833878019

Nom(en entier) : **VISION X EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Cerf 188 bte 5
: 1332 Rixensart**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Aux termes d'un procès-verbal dressé le 29 octobre 2024 par la notaire Marie-Julie DELFORGE à Lasne, à enregistrer, les actionnaires, Monsieur **DURLET Stéphane**, né à Seraing, le 15 février 1980, domicilié à (1332) Rixensart (Genval), rue de Renipont 13 et Monsieur **FIORANI Antonio**, né à Etterbeek, le 31 mai 1979, domicilié à (1330) Rixensart, rue de l'Institut 60, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **Vision X Europe** », ayant son siège à (1332) Rixensart (Genval), rue du Cerf 188, boîte 5, inscrite au RPM (Brabant wallon) sous le numéro 0833.878.019, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution : Changement de dénomination

Il décide du changement de dénomination de la société pour la transformer en « **LIGHTMOTIVE** », et de modifier corrélativement l'article premier des statuts en y remplaçant le mot « **VISION X EUROPE** » par « **LIGHTMOTIVE** ».

Deuxième résolution : Modification de l'article 1 des statuts

L'assemblée générale décide, suite à la décision ci-avant, de modifier l'article 1 des statuts comme suit :

« Article 1. Nom et forme

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

*Elle est dénommée « **LIGHTMOTIVE** ».*

Troisième résolution : Mission au notaire d'établir et de déposer la coordination des statuts

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné ou à l'un de ses associés d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Pour extrait analytique conforme

Envoyé en même temps une expédition

Marie-Julie Delforge

Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").